

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 14 DEC. 2020

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie MARMOIS, chargée d'étude documentaire principale, cheffe du service du récolement, direction de la recherche et des collections, Musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Delphine PESCHARD, chargée d'études documentaires, responsable du service de la régie des collections, Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;

- Monsieur Pascale RIVIALE, chargé d'études documentaires, responsable des fonds d'archives patrimoine et architecture publique, Archives nationales

- Monsieur Grégory ZEIGIN, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, responsable de fonds d'archives, médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Delphine PESCHARD.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **14 DEC. 2020**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,


Denis DECLERCK
Sous-directeur du pilotage et de la stratégie
Service des ressources humaines

Denis DECLERCK